

Bruxelles, le 26 juin 2026
(OR. en)

10825/26
OJ CONS 40
SOC 415
EMPL 222
SAN 498
CONSUM 208
PARLNAT

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Emploi, politique sociale, santé et consommateurs)
ECCL, Luxembourg
29 juin 2026 (9:30)

Format: 2+2 (+2 en salle d'écoute)

1. Adoption de l'ordre du jour

Activités non législatives

2. Promouvoir une mobilité équitable de la main-d'œuvre grâce à des règles de coordination de la sécurité sociale modernisées et simplifiées¹
Échange de vues ☐ 10383/26
3. Semestre européen 2026 ☐
 - a) Paquet de printemps 2026 9935/26
Présentation par la Commission 9955/26
Échange de vues 10269/26
+ ADD 1
 - b) Évaluation des recommandations par pays pour 2026 et de la mise en œuvre des recommandations par pays pour 2025: avis du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale 10400/26
Approbat

¹ Avec la participation des présidents du Comité de l'emploi (COEM) et du Comité de la protection sociale (CPS), en qualité d'observateurs.

- | | | |
|----|---|---|
| c) | Contribution sur les aspects relatifs à l'emploi et aux politiques sociales des recommandations par pays: recommandations concernant les politiques économique, sociale, structurelle, budgétaire et de l'emploi de chaque État membre
<i>Approbaton</i> | 10361/26
10885/26
10247/1/26 REV 1 |
| 4. | Messages clés du Comité de l'emploi sur les aspects de la qualité de l'emploi liés au genre ²
<i>Présentation par le président du comité de l'emploi</i>
<i>Échange de vues</i> | ☐ ² 10320/1/26 REV 1 |
| 5. | Conclusions sur la prévention et la lutte contre la cyberviolence à l'égard des filles ³
<i>Approbaton</i> | ☐ ² 9555/26 + COR 1
+ ADD 1 |
| 6. | Train de mesures sociales: mise en œuvre de la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté et pistes pour une application efficace ⁴
<i>Échange de vues</i> | ☐ ² 10378/26 |
| 7. | Approbaton des points "A" | |
| a) | Liste des délibérations législatives (délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne) | 10809/26 |
| b) | Liste des activités non législatives | 10808/26 |

Activités non législatives

- | | | |
|----|---|-------------------------|
| 8. | Conclusions sur le logement: évolution démographique et élaboration des politiques ³
<i>Approbaton</i> | ☐ ² 10765/26 |
| 9. | Sécurité du logement pour tous: répondre aux besoins des étudiants et des ménages à revenu intermédiaire ³
<i>Échange de vues</i> | ☐ ² 10389/26 |

² Avec la participation du président du Comité de la protection sociale (CPS), en qualité d'observateur.

³ Avec la participation des présidents du Comité de l'emploi (COEM) et du Comité de la protection sociale (CPS), en qualité d'observateurs.

⁴ Avec des interventions des présidents du Comité de l'emploi (COEM) et du Comité de la protection sociale (CPS).

Divers

10. a) Propositions législatives en cours d'examen (délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)⁵
- i) Révision des règlements sur la coordination des systèmes de sécurité sociale (883/04 et 987/09) 1111 8631/26
 - ii) Révision de la directive 2004/37/CE concernant les agents cancérigènes ou mutagènes et les substances reprotoxiques au travail (sixième lot) 1111 11823/25
+ ADD 1
 - iii) Directive sur les stages 1111 8148/1/24 REV 1
 - iv) Directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement (article 19)
Informations communiquées par la présidence 1111 10817/24
- b) Initiative pour l'instauration d'une Journée européenne en mémoire des victimes d'un accident de travail et pour la protection et la dignité des travailleurs
Informations communiquées par la Belgique, la Hongrie et l'Italie 1122 11082/1/26 REV 1
- c) Événements organisés par la présidence⁵
Informations communiquées par la présidence 1122 10928/26
- d) Programme de travail de la prochaine présidence
Informations communiquées par l'Irlande

-
- 1111 Première lecture
 - 1111 Procédure législative spéciale
 - 1111 Sur la base d'une proposition de la Commission
 - 1122 Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)
-

⁵ Avec la participation des présidents du Comité de l'emploi (COEM) et du Comité de la protection sociale (CPS), en qualité d'observateurs.